



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-092

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-07-02-00004 - Délégation de signature - MSA COLBERT LEGROS FOUQUE.pdf (1 page)	Page 3
R28-2024-07-04-00003 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Madame Agnès GIRARD dans le cadre de la cession au profit de la Commune de PAVILLY (1 page)	Page 5

EPF Normandie

R28-2024-07-02-00004

Délégation de signature - MSA COLBERT LEGROS
FOUQUE.pdf

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME CHRISTELE VERHAEGHE

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant l'avenant n°1 à la Convention de réserve foncière du 27 octobre 2020 entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de MONT-SAINT-AIGNAN signée le 31 janvier 2024, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 24 novembre 2023, et délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SCP « Laurent CHEVALIER, Arnaud DESBRUERES, Chantal HARDY, Tatiana DUTAUT, Hubert DUDONNE et Charles-Edouard BLAISET, notaires associés » à MONT-SAINT-AIGNAN (Seine-Maritime) 48 Avenue du Mont aux malades.

Avec la participation à distance de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, notaire à ROUEN (Seine-Maritime) 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie.

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Christèle VERHAEGHE, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'Office notarial susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de Monsieur LEGROS et Madame FOUQUE, d'un garage constituant le lot numéro 5 de la copropriété éditée sur une parcelle de terrain cadastrée section AT numéro 42 sise à MONT-SAINT-AIGNAN (76130), d'une contenance totale de 4180 m², moyennant :

- le prix de **DIX MILLE EUROS (10.000,00 €)**,
- le remboursement de la somme de **CINQUANTE CINQ EUROS ET TRENTA SEPT CENTIMES (55,37 €)** au titre du prorata des charges de copropriété du trimestre en cours,

qui seront réglés entre les mains de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, notaire, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen, 02-07-2024
Le Directeur général

Gilles GAL

Notifiée le 03-07-2024
à Madame Christèle VERHAEGHE

Signature de l'intéressée

Gilles GAL

Christèle VERHAEGHE

EPF Normandie

R28-2024-07-04-00003

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Madame Agnès GIRARD dans le cadre de la
cession au profit de la Commune de PAVILLY

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de PAVILLY, le 12 mai 2022, après délibération du Conseil Municipal de PAVILLY, du 11 avril 2022 et décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 03 mai 2022.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société par Actions Simplifiée dénommée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE, ELBEUF et ROUEN, et dont le siège est à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit :

- de la Commune de PAVILLY, personne morale de droit public dont l'adresse est à PAVILLY (76570), place du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 217604958,

- d'une maison à usage d'habitation, sise à PAVILLY (76), 35 Rue Jean Maillard, cadastrée section AN n° 414, d'une contenance de 02a 69ca,

moyennant le prix de **SOIXANTE-DOUZE MILLE DIX-NEUF EUROS ET ONZE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (72.019,11 € T.T.C.)**, valable jusqu'au **12 janvier 2025**, se décomposant en valeur foncière pour 72.000,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 1.682,59 € et la TVA sur marge d'un montant de 336,52 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, Signé le 03-07-2024
Le Directeur Général

Notifiée
à Madame Agnès GIRARD

Bon pour acceptation 04-07-2024

Gilles Gal

✓ Certified by  yousign

Agnès GIRARD

✓ Certified by  yousign